



# GRANDIR À L'OMBRE

LA VIE EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

par VINCENT GERBET  
textes de PHILIPPINE DONNELLY

extrait

Après un deuxième braquage, Souleyman\* a passé neuf mois au centre éducatif fermé (CEF) de La Chapelle-Saint-Mesmin, près d'Orléans. C'est sa deuxième condamnation. Il a à peine 15 ans et a déjà vécu un an et demi dans un autre centre comme celui-ci. Neuf adolescents de 13 à 16 ans ont aussi été placés ici par la justice pour des actes de délinquance. Esteban, 14 ans, a volé des voitures. Certains ont commis des actes plus graves de violence ou de viol. Comme les autres adolescents du centre, Souleyman ne va plus au collège depuis longtemps. Ses parents sont venus du Soudan quand il avait 4 ans. Entraîné par les grands de son quartier, il a commis ses premiers délits<sup>1</sup> à 11 ans. Avant le CEF, il a déjà passé deux semaines dans une prison pour mineurs.

Un centre éducatif fermé, ce n'est pas la liberté. La plupart des pièces sont fermées à clé. Un juge décide des sorties et des contacts avec l'extérieur. Si les jeunes ne respectent pas les règles, ce juge peut prolonger le placement, ou même les envoyer en prison. Car le CEF, ce n'est pas la prison. Les adolescents sont très souvent à l'extérieur : ils ont des activités (promenades, natation...) et aussi des stages professionnels pour trouver une orientation à leur sortie. Ils sont en CEF parce qu'ils ont commis des actes graves mais qu'ils ont besoin de beaucoup d'attention pour réussir à changer. Quinze éducateurs, une infirmière, une psychologue, une maîtresse de maison et un instituteur s'occupent d'eux tous les jours. Souleyman se sent plutôt bien dans ce centre. Il dit avoir "*beaucoup de respect*" pour les éducateurs. À quelques jours de sa sortie, il est apaisé. Il pense que ce placement "*l'a aidé à mûrir*".

\* Tous les prénoms des jeunes ont été changés. La justice française les protège et personne ne doit les reconnaître. On ne doit pas non plus voir leur visage au nom du droit à l'image, et aussi du droit à l'oubli, pour que personne ne puisse leur reprocher leur passé à l'âge adulte. Lire les coulisses du reportage, "Les plus", sur [www.dong-la-revue.fr](http://www.dong-la-revue.fr).

**1. Délit** : mot utilisé dans la loi pour désigner un acte illégal. Ce n'est pas forcément très grave. Par exemple, un vol. Un crime désigne un acte illégal et plus grave. Par exemple, un meurtre.



À tout juste 14 ans, Esteban est le plus jeune. Ce jour-là, alors qu'ils doivent nettoyer le jardin, il ne peut pas s'empêcher de jouer avec un sac-poubelle. "Ils sont d'abord des enfants", explique Serge, le coordinateur de l'équipe des éducateurs, "certains ont des doudous et sucent leur pouce !"